

Communiqué de presse

Mamoudzou, le 27 Juillet 2020

GREVE AU LABORATOIRE PRIVE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DE MAYOTTE OUI au dialogue social, NON à la répression salariale !

Depuis le 15 juillet 2020, une grande partie du personnel du laboratoire d'analyses de biologie médicale Mayo Bio est en grève illimitée pour réclamer des meilleures reconnaissances et conditions de travail. En effet, l'unique laboratoire médical privé de l'île est accrédité COFRAC (norme qualité) grâce à la participation de l'ensemble de ses salarié-es. Au lieu de faire évoluer l'infrastructure, dans un territoire où nous assistons à une désertification sanitaire et que le besoin en personnel ne manque pas, nous assistons à une réduction d'effectif et un acharnement sur le personnel afin de les décourager à réclamer davantage de droits. Malgré l'urgence sanitaire et une activité croissante, nous observons une programmation de diminution du nombre d'effectif de salarié, des dégradations de conditions de travail et de la relation sociale au sein de l'entreprise.

Une grève avait eu lieu le mois d'avril 2019, et a abouti à une signature de protocole d'accord de sortie de crise, qui est le fruit de revendications des salarié-es depuis plusieurs années. **L'application de la convention collective nationale de laboratoire de biologie médicale extra-hospitalier, une évolution de l'effectif en fonction de l'absentéisme et la non prise de sanction à l'encontre des grévistes font partie des compromis obtenus entre la direction et les grévistes.**

Malheureusement, au vu du monopole de l'entreprise dans le secteur à Mayotte, la direction s'est dérogée à ses obligations protocolaires et malgré les alertes émises à la direction du travail. La convention collective n'est pas appliquée dans son intégralité, notamment sur la grille salariale, l'effectif du personnel a diminué sans renouvellement des départs, et des repréailles se font ressentir auprès des agents grévistes avec des dégradations de condition de travail, notamment sur le plateau technique. Malgré que la législation nationale sur les normes sanitaires soit applicable au sein du laboratoire, nous observons des départs de personnel qualifié qui ont participé à la certification du labo, sans remplacement des qualifications qui ne manquent pas sur le département de Mayotte.

Une grande partie d'analyses du laboratoire proviennent des prestations publiques des PMI financées par le Département, mais la dégradation des conditions de prise en charges de la population ne semble pas inquiéter les autorités publiques alertés de la situation depuis l'année dernière.

Nous dénonçons la complaisance des autorités face à une régression sanitaire et sociale dans un secteur où l'offre est encore très insuffisante par rapport à la demande de la population.

Pour ses raisons, et face à la dégradation de conditions de prise en charges des bilans des patients au sein du laboratoire, nous demandons :

- La suspension immédiate de toutes prestations publiques au profit du laboratoire Mayo bio, en attente d'un apaisement au sein de l'entreprise ;
- L'application des acquis sociaux obtenus lors des différentes négociations et le respect de droits du personnel ;
- Une étude en vue d'augmenter l'offre de prestation d'analyses de biologie médicale dans le secteur public comme privé, où des ressources en personnel technique et administratif ne manque pas sur le territoire de Mayotte.